



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
CENTRE TARN

- Article L5211-10 du CGCT
- Délibération 2020-47 du 06 juin 2020

DÉCISION DU BUREAU PAR DÉLÉGATION
N°2026-14
DU JEUDI 12 FÉVRIER 2026

Présents : M. Jean-Luc CANTALOUBE, Mme Isabelle CALMET, MM. Henri VIAULES, Jean-Paul CHAMAYOU, Mme Sylvie BASCOUL, MM. Serge BOURREL, Pierre CALVIGNAC.

Objet de la décision : Développement Économique – Règlement d'intervention en faveur des installations nouvelles en Centre Tarn – Attribution d'une subvention à Monsieur BAG

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2022-074 en date du 30 juin 2022 relative à l'approbation du règlement d'intervention en faveur des installations nouvelles en Centre Tarn,

Vu la demande de subvention présentée par Monsieur Mazlum BAG (entrepreneur individuel), Dirigeant du restaurant BIG BAG, sis 24 boulevard Gambetta, commune de Réalmont,

Vu le montant des dépenses d'investissement éligibles (en lien direct avec l'activité entrepreneuriale) supérieur à 2 000 € HT,

Vu la consultation préalable du comité d'instruction,

Considérant que le demandeur remplit les conditions fixées dans le règlement d'intervention en faveur des installations nouvelles en Centre Tarn,

Le Bureau de Communauté de Communes Centre Tarn, à l'unanimité :

- décide d'attribuer une subvention d'un montant de 2 000 € à Monsieur Mazlum BAG,
- autorise Monsieur le Président à signer la convention d'aide aux installations nouvelles avec le bénéficiaire.

En vertu de l'article L 5 211-10 du CGCT, la présente décision sera communiquée à l'assemblée délibérante lors de sa prochaine réunion.

Pour extrait conforme,

Le Président,
Jean-Luc CANTALOUBE

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES
CENTRE TARN